

Zeitschrift: Rapport annuel / Office national suisse du tourisme
Herausgeber: Office national suisse du tourisme
Band: 35 (1975)

Rubrik: L'année touristique 1975

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.05.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POLITIQUE DU TOURISME

A la *commission consultative fédérale pour le tourisme*, l'attention principale s'est portée sur l'élaboration d'une conception touristique suisse d'ensemble articulée en trois volets: société, économie et environnement. Le rapport complet est attendu pour la fin de 1977. La commission fédérale pour la *conception globale des transports* a présenté au printemps son deuxième rapport intérimaire.

Votée par le Parlement en 1974, la loi fédérale sur l'*aménagement du territoire* s'est trouvée bloquée pendant toute l'année par la procédure de référendum (la votation est prévue pour juin 1976), aussi les mesures urgentes en matière d'aménagement du territoire ont-elles été prorogées jusqu'à la fin de 1976. Pour l'*aide en matière d'investissements dans les régions de montagne*, la loi fédérale entrée en vigueur le 1^{er} mars a incité certaines régions à se constituer en vue de réaliser des équipements collectifs conformes à la politique structurelle menée par la Confédération.

L'arrêté fédéral dit «*lex Furgler*» régissant l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger a été quelque peu assoupli au cours de l'été, mais son application reste sévère pour le marché des résidences secondaires. Des considérations conjoncturelles ont amené le gouvernement du Valais à protester contre ses effets dans ce canton.

Engagée en juin 1974 à propos du projet de loi

fédérale sur la *protection de l'environnement*, la procédure de consultation a laissé apparaître un certain scepticisme qui contraste vivement avec l'unanimité constatée lors de l'adoption de l'article constitutionnel sur cette matière. Pour leur part, les milieux touristiques ont demandé que la sauvegarde de l'environnement ne soit pas garantie par une loi unique, mais par plusieurs lois portant sur la pureté de l'air, la lutte contre le bruit, la protection des sites, etc.

Dans les *cantons*, le problème des *taxes de séjour* a continué de retenir l'attention. Alors que le canton de *Vaud* adaptait sans difficulté sa loi sur le tourisme à la nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral, grâce aux dispositions prises par le Grand Conseil en novembre, la controverse resta vive en *Valais* tout au long de l'année. Adoptée dans un premier temps par le Législatif, la loi sur le tourisme fut rejetée à une très faible majorité par le peuple lors des votations du 28 septembre. Remaniée sur divers points, une loi sur l'organisation de l'Union valaisanne du tourisme et des sociétés de développement fut enfin acceptée par le souverain le 7 décembre. Cette loi prévoit, outre la taxe de séjour uniquement réservée au développement des stations, une taxe d'hébergement dont une partie permettra à l'Union valaisanne du tourisme de poursuivre ses activités promotionnelles sur des bases assurées. Aux *Grisons* en revanche, le peuple refusa à une faible majorité d'augmenter la

contribution publique à l'office cantonal du tourisme.

En fait de *coopération au développement*, l'année a été marquée par l'inauguration en mai de la plus grande et plus moderne école hôtelière du continent africain, située à Nairobi (Kenya). Réalisé par une firme de notre pays, ce projet de la Coopération technique suisse permettra entre autres de former chaque année 70 serveurs, 60 cuisiniers et 40 assistants de direction. La capacité de cette école sera portée ultérieurement à 500 élèves par an.

LES INSTITUTIONS

A l'intérieur, les structures institutionnelles, publiques ou privées, qui intéressent le tourisme n'ont guère changé. Au Département fédéral de l'économie publique, l'aide aux régions de montagne a été confiée au Service central du développement économique régional. D'autre part, le Conseil fédéral a proposé par son message du 9 avril aux Chambres d'institutionnaliser par une loi la Commission de coordination pour la présence de la Suisse à l'étranger, qui serait dotée de ressources propres.

Au plan international, l'*Organisation mondiale du tourisme* (OMT) a été constituée en mai pour devenir pleinement opérationnelle en janvier 1976, alors que l'Union internationale des orga-

nismes officiels de tourisme (UIOOT) cessait toute activité à fin décembre (voir le chapitre « Organisations internationales » du présent rapport).

L'OFFRE TOURISTIQUE ET LA VIE ÉCONOMIQUE

Le fléchissement conjoncturel de l'année précédente ayant fait place à la récession, on a noté un tassement sensible de la hausse des *prix à la consommation*, dont l'indice a augmenté de 3,4% seulement à fin décembre par rapport à fin décembre 1974. Ce taux modéré – le plus bas des pays occidentaux – permet aux entreprises touristiques de mieux soutenir la compétition internationale.

L'abrogation au 1^{er} janvier de l'arrêté fédéral sur la *construction* de 1972 a été suivie par une mesure semblable, avec effet au 1^{er} mai, pour l'arrêté sur le *crédit* qui datait de la même année. Dans un climat conjoncturel profondément altéré, la disparition des deux armes les plus efficaces contre la surchauffe n'a toutefois pas été synonyme de relance économique et, particulièrement, d'expansion des infrastructures touristiques. Vu la marge étroite qui sépare une relance que chacun appelle de ses vœux et une nouvelle flambée des prix aux conséquences néfastes, les autorités fédérales sont décidées à continuer d'encadrer le crédit de diverses manières (avoirs minimaux des banques, contrôle des émissions, etc.). L'inclu-

sion d'un *article conjoncturel* dans la Constitution fédérale n'a pas dépassé le cap des votations de début mars.

Pour d'autres développements économiques intéressant les transports, l'hébergement et la restauration, le lecteur est prié de se reporter aux chapitres ultérieurs du présent rapport.

LA DEMANDE TOURISTIQUE

La *demande intérieure* pour toutes les formes d'hébergement a diminué de 3,3%, la baisse étant légèrement plus marquée pour l'hôtellerie que pour l'hébergement complémentaire. Ce fléchissement est dû principalement à la réduction des séjours d'ordre professionnel. Comparée à la récession d'autres branches économiques, que reflète le recul de 7% du produit national brut en termes réels, la régression de l'hébergement paraît modeste.

Pour la *demande internationale*, on note également en Suisse une baisse très limitée. Sa faible ampleur – de 1,1% – ne manque pas de frapper quand on la met en relation avec les développements conjoncturels et surtout monétaires. Le recul de la production industrielle, la chute des échanges commerciaux à l'échelle mondiale, un nombre record de faillites dans les pays industrialisés, la montée du chômage qui, selon un bilan provisoire, frappe 17 millions de personnes

dans les pays de l'OCDE: tels ont été les grands titres de l'actualité économique au cours de 1975 dans les régions du globe qui nous envoient le plus de visiteurs. La résistance du tourisme – chez nous et à l'étranger – n'en est que plus remarquable.

Si elle a été accompagnée par un ralentissement de l'inflation, sauf en Grande-Bretagne, la plus forte récession que l'on ait vue depuis la Seconde Guerre mondiale s'est aussi traduite, pour les pays industriels, par une remise en ordre toute relative des *paiements internationaux*. C'est ainsi que, dans la zone OCDE, le déficit des balances des paiements courants sera cinq fois plus faible qu'en 1974. Par le jeu du crédit, le système bancaire a certes permis de régler la lourde facture pétrolière. L'*instabilité monétaire* persiste néanmoins dans la mesure où le dollar reste inconvertible en or et où le retour aux taux de change fixes semble abandonné.

Le « serpent européen » (flottement concerté des monnaies, sauf la lire et la livre) a été renforcé par l'entrée du franc français en juillet, tandis que le *franc suisse* en était écarté. C'est dire que le tourisme helvétique doit continuer de compter avec une monnaie qui « flotte » à la hausse par rapport à toutes les autres devises, DM compris. Pour protéger notre franc, le peuple et les cantons ont sanctionné, lors des votations du 8 juin, la prorogation jusqu'en 1977 de l'arrêté fédéral sur la monnaie qui datait de 1972.

La *liberté des échanges touristiques* dans les pays occidentaux a été préservée, malgré les tentations du protectionnisme, entre autres par les efforts de l'OCDE, qui a prorogé d'une année l'accord dit de « standstill », datant de mai 1974, par lequel les pays membres s'engagent à ne pas restreindre les devises allouées aux voyageurs. Sur le plan des principes, les chefs des 35 Etats participant à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) ont signé le premier août à Helsinki un Acte final dans lequel le tourisme figurait à un double titre: promotion et amélioration des conditions du tourisme, l'allocation de devises et la simplification des formalités de voyage étant nommément citées.

LES RÉSULTATS

La modeste inflation enregistrée durant l'année 1975 va compenser à peu près la baisse minime des nuitées, aussi les recettes figurant à la *balance suisse du tourisme* ne vont-elles guère évoluer par rapport à 1974. On peut s'attendre pour la seconde fois consécutive à une hausse notable des dépenses touristiques entraînant une contraction sensible du solde actif. A défaut de chiffres détaillés pour 1975, qui ne sont pas encore disponibles, voici comment la situation se présentait en 1974:

Les recettes brutes du tourisme suisse pour les

échanges internationaux ont atteint 5,34 milliards de francs. Leur augmentation de 40 millions (1 %) par rapport à l'année antérieure s'explique par la hausse du prix des prestations touristiques, légèrement supérieure au fléchissement du volume de la demande. De leur côté, les dépenses touristiques brutes se sont élevées à 2,81 milliards de francs. Leur accroissement par rapport à l'année précédente, de 150 millions ou 5,5 %, est dû à la circonstance que les séjours des Suisses à l'étranger ont continué leur progression. Ces chiffres laissent apparaître un solde actif de 2,53 milliards de francs pour notre balance du tourisme de 1974, solde qui – pour la première fois depuis un quart de siècle – est en régression: 110 millions (4,2 %) de moins que celui de 1973.

Dans la balance suisse des revenus de 1974, le tourisme suisse figurait ainsi une nouvelle fois en 3^e position pour les recettes nettes, après les revenus des capitaux (5,92 milliards) et les « autres services » (2,81 milliards), poste qui groupe les droits de licence, les dépenses des organisations internationales, les commissions bancaires, etc. A l'échelle européenne, les recettes touristiques brutes de 5,34 milliards de francs placent la Suisse en 6^e position.

Mentionnons pour conclure que le chiffre d'affaires du *tourisme national* (séjour et déplacements des Suisses dans le pays) atteint environ 3,5 milliards de francs selon les plus récentes estimations.

